

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19H05.

**Etaient présents** : Mmes BARNAY, DECHAUME, PERRIER, MARTIN, RODES, Messieurs BRIET, JOLY, LACROIX, LAMOUR, PISSELOUP, TESTARD.

**Absentes** : Mmes BOULEZ et LIPPENS

Mme Secrétaire de séance : Madame PERRIER Martine

---

### APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL

## **DELIBERATIONS**

#### **1/ Participation de la commune à l'achat matériel pour le RASED : convention avec la Mairie du Creusot**

Le RASED a besoin de matériel particulier et indispensable à leur activité pour un coût de 1860 euros TTC. La ville du Creusot s'est proposée pour en faire l'acquisition mais les communes sur le territoire desquelles intervient l'équipe du RASED du Creusot sont sollicitées pour participer financièrement. Suite à ce courrier de décembre 2016, le conseil municipal avait accepté de participer. C'est pourquoi la ville du Creusot a établi une convention pour cette participation financière et elle est soumise à délibération. La contribution financière qui sera demandée à notre commune sera de 39.57 euros (calcul sur la base de 66 élèves) . Accepté à l'unanimité

#### **2/ décision modificative sur BP Commerce de Proximité**

Le budget global est respecté mais il faut rééquilibrer les crédits entre les comptes matériel ( 2188) et travaux ( 2315) d'où un transfert de 70 000 euros du 2188 vers le 2315. Accord à l'unanimité.

#### **3/ Clôture BP annexe Lotissement la Bussière II**

Les travaux sont terminés et tous les terrains sont vendus. Il est donc proposé de clôturer le budget annexe et de procéder à la reprise des résultats et à l'intégration de l'actif. Cette intégration et les écritures comptables nécessaires dans le budget principal sont effectuées avec le comptable assignataire de la commune. Il faudra assurer l'équilibre budgétaire pour la clôture. Adopté à l'unanimité.

#### **4/ Subventions aux associations périscolaires**

Les bureaux des associations de la Cantine Scolaire et des Amis des Ecoles se sont reconstitués. Les subventions annuelles de fonctionnement peuvent maintenant leur être allouées : 400 euros aux Amis des Ecoles et 1500 euros pour la Cantine. Adopté à l'unanimité.

#### **5/ Demandes d'achat de terrains communaux par des particuliers**

3 demandes d'achat de terrains appartenant au domaine public de la commune ont été formulées.

Le Maire présente les 3 demandes au Conseil municipal, il s'agit de : la pointe du lotissement La Bussière, un talus au Lotissement le Clos des Trois Chênes, une partie de chemin à Coux.

La vente de terrains du domaine public communal nécessite une procédure longue avec bornage, enquête publique pour désaffectation puis déclassement et cela représente un coût.

Pour les terrains vers les lotissements, le conseil municipal autorise mais à condition que les frais soient à la charge des demandeurs.

Pour le chemin, le conseil municipal s'y oppose car c'est un bien inaliénable et qui est de surcroît communautaire. Adopté à l'unanimité.

## **6/ Forfaits de location salles associatives et René BEAUCARNOT.**

Le forfait annuel d'occupation hebdomadaire pour les associations a été établi à 300 euros en Janvier 2017. A cette époque, la moyenne d'occupation par association était de 45 par an.

Or pour 2018 il apparait que le nombre d'occupations par associations n'est plus égalitaire et un réel déséquilibre se crée. Il devient donc nécessaire de revoir la tarification de ces occupations tout en gardant un coût attractif pour que les animations continuent. Les locations de weekend restent facturées indépendamment.

Le Conseil municipal décide de remplacer le forfait pratiqué de 300 euros par un tarif de 7 euros par occupation hebdomadaire aux associations à compter du 1er janvier 2018. Les tarifs des locations aux particuliers, weekend (délibération du 13 janvier 2017) restent inchangés. Adopté à l'unanimité.

## **7/ Modification convention occupation salles associatives**

Après une année d'utilisation, quelques petites modifications à la convention sont à porter :

- Quelques annulations de dernière minute génèrent des dysfonctionnements pour l'optimisation des locations. Il y a lieu d'ajouter une clause d'encaissement du montant de la location réservée en cas d'annulation moins de 15 jours à l'avance.
- En raison de l'aménagement de la salle du 1<sup>er</sup> étage pour des associations et du fait de la présence de matériel informatique, elle sera systématiquement fermée à clef après chaque utilisation. Les locations de weekend ne pourront pas l'utiliser.

Adopté à l'unanimité.

## **/Convention de fonctionnement de la bibliothèque**

La convention a été rédigée mais elle n'a pas encore été soumise à l'OMC. La délibération a été reportée.

# **QUESTIONS A DEBATTRE**

## **1/ Etablissement Public Foncier**

Recensement des projets à proposer : deux bâtiments dans le centre bourg non occupés peuvent être proposés.

## **2/ Logements vacants**

Le conseil municipal décide d'appliquer une taxe sur les logements vacants. Pour décider du taux, la liste des logements vacants va être demandée aux services fiscaux. La délibération sera prise à la prochaine séance de conseil.

**QUESTIONS DIVERSES** : recommandations du Préfet sur les règles de sécurité sur les lieux de rassemblement de public.

---

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22H00

Le Conseil Municipal donne acte au Maire pour diverses communications prises en séance.

Vu par Nous, Jean PISSELOUP, Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être affiché le 14.11.2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à St-Symphorien de Marmagne le 13.11.2017

Le Maire,  
J. PISSELOUP



---

Compte rendu de la séance du 10.11.2017